

COMMUNIQUE

**« Revalorisation » et pacte de carrière
M. Chatel a reçu les fédérations syndicales enseignantes
mardi 30 mars au matin**

Au sujet de la « revalorisation » des débuts de carrière enseignante (1 enseignant sur 5 !), la FNEC FP- FO a montré qu'il ne s'agissait que d'un simple effet d'annonce. Avec la mastérisation du recrutement, 18 000 postes de stagiaires ont été supprimés et les reçus aux concours (recrutés à bac +4) perdent un an de rémunération par rapport à l'ancien système (recrutement à bac +3).

Les 157 € mensuels d'augmentation pour les certifiés et les 259 € pour les agrégés sont loin de compenser la perte d'un an de salaire.

Les 198 millions d'euros engagés en tout par le ministère ne correspondent par ailleurs même pas à la moitié de l'économie réalisée par la suppression des postes de stagiaires. FO a donc réaffirmé son exigence de voir revaloriser le salaire de tous les enseignants par l'augmentation de la valeur du point d'indice dans le cadre de la grille unique de la Fonction publique. FO a demandé une discussion d'ensemble sur la revalorisation de la totalité de la carrière.

M. Chatel a souligné que le dossier de l'évaluation des enseignants lui tenait particulièrement à cœur dans le pacte de carrière et que compte tenu des évolutions du métier, cette évaluation ne pouvait plus être seulement pédagogique. Le ministre n'a pas contesté la pertinence des questions posées par Force Ouvrière (Sur quoi allait porter l'évaluation ? Par qui serait-elle faite ? Comment et dans quel but ? Avec quelles incidences sur le déroulement de carrière ?). Mais « *Je ne répondrai pas...* » a-t-il déclaré et s'adressant aux organisations syndicales : « *...nous allons nous poser les questions ensemble et nous mettre d'accord sur la méthode de travail* ».

FO a rappelé son attachement à la notation individuelle par le corps des inspecteurs dans le 1^{er} degré et à la double notation, pédagogique et administrative dans le second degré.

Enfin, la FNEC FP-FO tient à faire part de ses inquiétudes concernant les annonces faites par M. le Directeur de cabinet au sujet des retraites. Contrairement aux engagements de M. Chatel, l'augmentation du taux de promotion à la hors classe n'est pas à l'ordre du jour car il risquerait de « rentrer en contradiction avec l'élargissement de la période de référence » pour le calcul du montant de la pension. A ce propos, il s'est élevé contre « *la logique du bâton de maréchal* » des 6 derniers mois de traitement.

Pour FO, 40 ans c'est déjà trop ! La FNEC FP-FO s'oppose avec force à l'augmentation du nombre d'annuités. Elle exige le maintien de la retraite à 60 ans, le respect du code des pensions civiles et militaires de l'Etat avec le calcul de la retraite sur la base de 75% du salaire des 6 derniers mois d'activité.

La FNEC FP-FO entend continuer à défendre en toute indépendance les revendications de ses mandants sur les traitements comme sur les autres dossiers sans pour autant s'engager dans un processus de diagnostic partagé avec le ministère, ni dans une démarche de co-législation..

Montreuil, le 30 mars 2010